

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Septembre 2019



L'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2019 :

Indicateurs :

(En milliers de dinars)

	Du 01/07/19 au 30/09/19	Du 01/07/18 au 30/09/18	Au 30/09/2019	Au 30/09/2018	Evolution sept 19- sept 18	Au 31/12/2018
1- Produits d'exploitation bancaire	146 884	133 856	424 392	394 124	30 268	522 448
*Intérêts	107 243	94 909	308 741	273 356	35 385	357 371
*Commissions en produits	16 300	15 826	46 272	46 024	248	66 012
*Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	23 341	23 121	69 379	74 744	-5 365	99 065
2- Charges d'exploitation bancaire	81 847	69 582	244 360	200 900	43 460	276 059
*Intérêts encourus	78 427	66 937	234 744	192 183	42 561	263 244
*Commissions encourues	3420	2645	9 616	8 717	899	12 815
3- Produit Net Bancaire	65 037	64 274	180 032	193 224	-13 192	246 389
4- Autres produits d'exploitation	30	29	89	84	5	112
5- Charges opératoires, dont :	45 286	39 364	129 472	114 916	14 556	164 020
*Frais de personnel	26 089	21 411	75 125	64 228	10 897	93 579
*Charges générales d'exploitation	15 203	14 240	42 425	39 727	2 698	54 092
6- Structure du portefeuille au Bilan :			1 353 079	1 380 158	-27 079	1 366 910
*Portefeuille-titres commercial		(1)	0	0	0	0
*Portefeuille-titres d'investissement		(1)	1 353 079	1 380 158	-27 079	1 366 910
7- Encours des crédits à la clientèle apparaissant au Bilan nets de provisions et agios réservés			4 204 634	4 186 794	17 840	4 155 435
8- Encours des dépôts de la clientèle au Bilan, dont :			4 954 593	4 274 885	679 708	4 655 248
*Dépôts à vue			1 680 687	1 506 598	174 088	1 544 504
*Dépôts d'épargne			1 126 037	1 053 780	72 257	1 082 519
9- Emprunts et ressources spéciales au Bilan			302 327	232 786	69 541	248 267
10- Capitaux propres apparaissant au Bilan			547 308	580 580	-33 272	546 454

(1) Compte tenu d'un reclassement du portefeuille des bons des trésors assimilables.

I – Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels arrêtés au 30 septembre 2019

1) Référentiel d'élaboration des indicateurs d'activité

Les indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2) Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les indicateurs d'activité sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

2-1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

Commissions : sont prises en compte dans le résultat :

* lorsque le service est rendu

* à mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

2-2. Règles de constatation des dotations aux provisions :

Pour l'établissement des indicateurs d'activité au 30/09/2019, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

2-2. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

a) Classement des titres :

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide

- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois
- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

b) Evaluation des titres :

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

c) Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)
- les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

2-3. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de change :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;
- réévaluation des comptes de position : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours de réévaluation établi par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Les faits marquants au 30 septembre 2019.

Au terme du **troisième trimestre 2019**, les principaux indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank se présentent comme suit :

- ✓ **Les crédits nets de provisions et d'agios réservés** ont atteint **4.204,6MD** à **fin septembre 2019** contre **4.186,8MD** au **30/09/2018**.
- ✓ **Les dépôts de la clientèle** ont atteint **4.954,6 MD** au **30-09-2019** contre **4.274,9 MD** à **fin septembre 2018** soit une hausse de **15,90 %** ou une variation en volume de **679,7 MD**. Cette augmentation s'explique en partie par :
 1. L'évolution du volume des dépôts à terme, qui s'est établi à **1.920,4 MD** au **30/09/2019** contre **1.510,7 MD** à **fin septembre 2018**.
 2. Une progression des comptes épargne dont le solde s'est établi à **1.126 MD** au **30/09/2019** contre **1.053,8 MD** au **30/09/2018**.
- ✓ **Les produits d'exploitation bancaire** ont augmenté de **7,69%** pour atteindre **424,4MD** au **30/09/2019** contre **394,1MD** au **30/09/2018**.
- ✓ **Les charges d'exploitation bancaires** ont atteint **244,4 MD** au **30 septembre 2019** contre **200,9 MD** au **30 septembre 2018** soit une hausse de **43,5 MD**.
- ✓ **Le produit net bancaire** au **30-09-2019** s'est inscrit à **180 MD** contre **193,2 MD** pour la même période **2018**.
- ✓ **Les charges opératoires de la banque** ont atteint **129,5 MD** à **fin septembre 2019** contre **114,9MD** à **fin septembre 2018**.